

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	042	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 6 septembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 20h06, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 6 septembre 2024	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË et MME BALRADJE formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 24	<b>Absents représentés :</b> MME MILLER par M. FROGER, M. MONROIG par M. MATT, MME MERTZ par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par M. PICARD.
PRÉSENTS : 17	<b>Absent excusé :</b> M. JACQUIN
VOTANTS : 21	<b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT M. GOUSSEFF a été élu secrétaire de séance.

**Révision de l'Autorisation de Programme n°008 – Extension Maternelle MICHELET**

Monsieur Edouard MATT, Maire, présente et commente la révision de l'autorisation de programme n°008 – Extension Maternelle MICHELET.

Le bilan de cette AP se présentait comme suit :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2023	CP 2024
008	Extension Maternelle MICHELET	275 000,00 €	5 000,00 €	270 000,00 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire,

**Le Conseil Municipal,**

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

VU l'instruction comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la Commune (RBF) approuvé par délibération n° 2022-055-15 du 24/11/2022,

VU les délibérations n°2023.017.15, n°2023.073.15 et n°2024.019.15

**CONSIDÉRANT** l'avancement du projet,

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 091-219102076-20240912-ACTE202404215-DE



La nouvelle répartition des crédits se présenterait ainsi :

Numéro Opération	Libellé	AP	CP 2023	CP 2024
008	Extension Maternelle MICHELET	296 000,00 €	5 000,00 €	291 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme n° 008 à : 296 000,00 € TTC

**DÉCIDE** de répartir les Crédits de Paiement comme suit :


Exercice 2023 : 5 000,00 € TTC

Exercice 2024 : 291 000,00 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

**PRÉCISE** que les crédits de paiement de 2024 seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Accountable compte  
de la réception en  
sous-Préfecture le : 16/09/24  
et de la publication le : 17/09/24  
Le Maire  
  
**Edouard MATT**



Pour extrait conforme  
Le Maire d'Egly

**Edouard MATT**